

**Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » organisé par  
l'association « Tables et Saveurs de Bretagne »  
en partenariat avec le Comité régional du  
tourisme de Bretagne 2<sup>ème</sup> édition 2006**

*« Tables et Saveurs de Bretagne » en partenariat avec le Comité régional du tourisme de Bretagne, situé 1, rue Raoul Ponchon – 35069 Rennes Cedex, organise un prix voué à récompenser un artiste travaillant sur la thématique de « la gastronomie » au travers d'un plat ou d'un produit ayant si possible un rapport avec la Bretagne.*

## **SOMMAIRE**

- **Modalités de Candidatures** page 1
- **Comité de pilotage de pré-sélection** page 2
- **Tables et Saveurs de Bretagne** page 3
- **Règlement du concours** pages 4 - 5

**Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » organisé par  
l'association « Tables et Saveurs de Bretagne »  
en partenariat avec le Comité régional du  
tourisme de Bretagne 2<sup>ème</sup> édition 2006**

## **Modalités de candidatures**

***Le dossier de candidature complet doit être adressé sous un même pli au plus tard le 10 novembre 2005, Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » au Comité régional du tourisme de Bretagne, 1 rue Raoul Ponchon 35069 Rennes cedex (le cachet de la poste faisant foi)***

Ce dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation précisant l'inscription de l'artiste dans cette opération
- Un Curriculum Vitae ( formation, expositions...).
- Des supports visuels et/ou sonores, et/ou vidéos au nombre maximum de 10 au total (photographies sur papier, CD-rom, DVD, CD audio).
- Un dossier de presse éventuellement.

Une pré-sélection aura lieu en novembre 2005 et sera effectuée par un comité de pilotage composé de professionnels de l'art contemporain, de restaurateurs bretons et de professionnels du tourisme. Les artistes pré-sélectionnés seront avisés par courrier à l'issue de la délibération du comité de pré-sélection et seront invités à travailler sur une œuvre en lien avec la thématique et en prenant en compte les pistes de travail suggérées. Cette œuvre devra être présentée au jury pour la délibération finale, en février 2006.

Si vous souhaitez récupérer les documents joints au dossier de candidature, vous pourrez les demander directement au : Comité régional du tourisme de Bretagne, après nous avoir informé par téléphone de votre visite.

➤ **Contact**

**Comité régional du tourisme de Bretagne**  
1, rue Raoul Ponchon. 35069 Rennes cedex

Armelle CHA  
Responsable Régie CRT  
Tél : 02 99 28 44 42  
[a-cha@tourismebretagne.com](mailto:a-cha@tourismebretagne.com)

**Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » organisé par  
l'association « Tables et Saveurs de Bretagne »  
en partenariat avec le Comité Régional du  
Tourisme de Bretagne 2<sup>ème</sup> édition 2006**

**Comité de pilotage de pré-sélection**

---

Membres :

- M. René LE BIHAN, Ancien conservateur du musée des beaux-arts de Brest.
- 2 représentants de l'association « Les Amis de la Création Contemporaine »
- 2 représentants du Comité Régional du Tourisme de Bretagne
- 5 membres de « Tables et Saveurs de Bretagne »

**Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » organisé par l'association  
« Tables et Saveurs de Bretagne » en partenariat avec le  
Comité régional du tourisme de Bretagne 2ème édition 2006**

**« Tables et Saveurs de Bretagne »**

---

- **« L'association « Tables et Saveurs de Bretagne »  
présentée par son Président Jean-Paul ABADIE, et les 39  
restaurateurs membres de l'association.**

Pour le voyageur, la Bretagne s'inscrit dans l'évasion, la liberté et la tradition.

Pour le voyageur gourmand, elle continue sa marche gastronomique commencée, il y a une quarantaine d'années par nos pionniers Paineau et Kérever. Depuis, les Tables se sont multipliées et nous sommes fiers d'être aussi nombreux dans cette région où, c'est vrai, on vient mais où on ne passe pas. Fiers aussi de nous entendre aussi bien à bientôt plus de quarante membres. C'est quelque chose qui se construit, comme une maison qui abrite l'âme d'une famille.

Tables et Saveurs, a offert pour la première fois en 2005, un prix récompensant un jeune artiste-créateur dont l'œuvre présentée était en rapport avec la gastronomie bretonne. Cette initiative nous a proposé de belles surprises...

...Alors, une deuxième édition du concours « Arts et Saveurs » ? Oui, bien sûr. 39 fois oui même...

Une seule raison ? le regret de ne pas y avoir pensé plus tôt. Car au quotidien, dans nos maisons, le souci d'associer originalité, élégance, caractère et personnalité est une raison d'avancer. L'art et les saveurs font partie de notre inconscient et la table est le lieu privilégié du partage et de l'échange.

Nous sommes impatients de commencer une nouvelle aventure, de faire connaissance avec votre imagination et votre interprétation de ce qui nous fait vibrer chaque jour. Et si pour cela, vous avez besoin de nous connaître un peu plus, n'hésitez pas : nos maisons vous sont ouvertes. Notre métier est avant tout celui de la communication. Les instruments sont simplement différents.

Merci de nous faire confiance.

Le Président de l'association « **Tables et Saveurs de Bretagne** »

NB : Je vous rappelle que pour faire partie de notre association, il est indispensable d'avoir obtenu une étoile au guide Michelin ou 2 fois un double insigne dans deux des guides de référence suivants : Champérad, Bottin Gourmand, Gault Millau et Pudlowski (une assiette dans ce dernier guide équivalant à un double insigne).

## « Règlement concours »

**Prix « Arts et Saveurs de Bretagne » organisé par l'association « Tables et Saveurs de Bretagne » en partenariat avec le Comité régional du tourisme de Bretagne 2<sup>ème</sup> édition 2006**

### Article 1 :

Il s'agit d'un concours ouvert à tout artiste pratiquant la peinture, la sculpture ou la photographie.

### Article 2 :

Des appels à candidatures sont lancés notamment dans toutes les grandes écoles d'Art de France, en vue d'y dénicher de jeunes artistes susceptibles de nous proposer une œuvre originale. Un gagnant sera sélectionné parmi toutes les candidatures reçues, gagnant qui recevra un chèque de 1500€, et qui se verra assuré d'une importante promotion.

### Article 3 :

Un comité de pilotage a été mis en place, en vue de sélectionner 1 gagnant. La constitution du comité de pilotage est composé de professionnels de l'Art Contemporain, de restaurateurs bretons et de professionnels du tourisme

### Article 4 :

Les artistes pré-sélectionnés seront avisés par courrier à l'issue de la délibération du comité de pré-sélection.

### Article 5 :

Le gagnant verra son œuvre présentée sous forme de double page dans le guide « Tables et Saveurs de Bretagne » diffusé à 90.000 exemplaires par les 39 adhérents de l'association et par le biais des campagnes de promotion du Comité régional du tourisme de Bretagne ( marketing direct, internet, salons en France et à l'étranger).

### Article 6 :

Utilisation de l'œuvre de l'artiste sur des supports tels que des cartes de vœux et/ou chèques cadeaux.

#### Article 7 :

Utilisation de l'œuvre de l'artiste pour des expositions à La Maison de la Bretagne, véritable vitrine de la Région Bretagne.

#### Article 8 :

Promotion de l'artiste sur le site Internet : [www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com)

#### Article 9 :

Le candidat sélectionné s'engage à autoriser les organisateurs à utiliser son nom, son image et son œuvre, dans le cadre des opérations de communication liées à l'événement, et sur l'ensemble des supports de promotion de l'association « Tables et Saveurs de Bretagne » et du Comité régional du tourisme de Bretagne.

#### Article 10 :

L'association « Tables et Saveurs de Bretagne » en partenariat avec le Comité régional du tourisme de Bretagne, se réservent le droit d'arbitrer tout litige qui les opposerait à l'un des participants.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

#### Article 11 :

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent « concours », à l'écourter, le proroger, le reporter, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

#### Article 12 :

Le prix du gagnant sera décerné lors du lancement du Guide « Tables et Saveurs de Bretagne » 2006, au printemps, le lieu et la date restant à définir.

#### Article 13 :

L'association « Tables et Saveurs de Bretagne » souhaite que cet événement devienne un rendez-vous annuel incontournable.

#### Article 14 :

C'est au travers d'un communiqué de presse et d'un mot du Président de l'association dans l'édito du guide, que l'événement sera lancé cette année.

#### Article 15 :

Le présent règlement est déposé chez un Huissier de Justice à Rennes – Ile et Vilaine.

Il peut-être consulté sur simple demande au Comité régional du tourisme de Bretagne.